VENTES A L'ENCAN. VENTES AL'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DU PREMIER DISTRICT.

Succession de John H. Fallon, No 83,173.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 août 1907, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je procéderai de vendre JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° La moitié d'un intérêt dans deux terrains de sépulture dans le cimetière St Patrick, mesurantes 22 et 24, Allet No 6, 12 pieds par 8 pieds.

2° Huit certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'illet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet), Palmyre Anthony et Bernadette désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 et mesurant comme suit: Les lots 2, 3, 4, 5 et 6 chacun 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland (autrefois Gasquet) par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur environ, le lot No 7 mesurant 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6, et 105 pieds 8 pouces et trois lignes sur le côté du lot No 8, 17 pieds 10 pouces sur la ligne parallèle à la rue Gasquet et 28 pieds 5 pouces sur une autre ligne du fond, le lot No 8 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet sur 105 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 7, 58 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 9 et 67 pieds 6 pouces sur une ligne oblique, le lot No 9 est d'une forme irrégulière et mesurant 40 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet sur 56 pieds 2 pouces sur la ligne de côté du lot No 8, 70 pieds 8 pouces sur une autre ligne de côté.

3° Quatre certains lots de terre, dans le même District et illet comme ci-dessus décrits, désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13, et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 176 sur l'autre côté, lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 135 sur l'autre côté, le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 134 sur l'autre côté, le lot No 13 formant l'encoignure des rues Palmyre et Bernadette, mesurant 71 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre par 101 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

4° Un certain lot irrégulier avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'illet No 845, borné par les rues Canal, Cleveland et Anthony, formant un triangle 92 pieds sur une ligne de côté le plus près de la rue du Canal, commençant à un point à la rue Cleveland, 120 pieds de face à la rue St Anthony.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour 1907 et de payer pour l'acte de vente devant E. T. Florance notaire et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU
Encanteur.

25 août—25—sep 1 8 15 22 24.

Lionel M. Ricau.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE D'ACQUERIR UNE PROPRIETE RAPPORTANT DES REVENUS IMPORTANTS AVEC CHANCE DE SPECULATION FUTURE

BELLE LOCALITE POUR UNE FABRIQUE

Cent vingt sept pieds de face à la rue Perdido et formant encoignure de la rue Franklin sur une profondeur d'environ 112 pieds et contenant

LA PROPRIETE EN BRIQUES, CONNUE COMME Nos 1301-3-5-7-9-11-13 et 15 RUE PERDIDO.

JEUDI, LE 3 OCTOBRE 1907,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 84,344, jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 août 1907 et signé le 23 août 1907 dans l'affaire de la Inter State Land Co. Ltd. vs Joseph et Willie Doyle, mineurs, à savoir:—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'illet 243 borné par les rues Perdido, Franklin, Liberté et Gravier, désignée par la lettre A formant l'encoignure des deux rues Perdido et Franklin, et mesurant d'après ledit plan annexé de Geo. De Armas, voyer soixante deux pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Perdido, cent douze pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Franklin, cent douze pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et quarante sept pieds, trois pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine, ladite portion de terre étant composée du tout des lots originaux Nos 1 et 2 et de la moitié en devant du lot original No onze. Les améliorations sont connues comme 1301-3-5 et 7 rue Perdido.

2° Une autre portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et illet comme la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre B sur un devis dressé par Geo. De Armas, voyer et mesurant soixante cinq pieds quatre pouces de face à la rue Perdido, cent douze pieds sept pouces sept lignes de profondeur sur la ligne de côté divisant du lot A ci-dessus décrit; sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Liberté et à une première profondeur de quatre vingt quatre pieds douze pouces quatre lignes, de là un angle droit sur une ligne courant vers la rue Liberté et parallèle à la rue Perdido, une autre largeur de onze pieds, cinq pouces et six lignes, de là une autre profondeur de vingt sept pieds sur une ligne oblique courant vers la rue Gravier, et de là sur une ligne de fond une largeur courant jusqu'à la ligne de côté le séparant du lot A de quatre vingt cinq pieds cinq pouces, composé du tout des lots 3 et 4 et de fond de lot ci-dessus et dessus mentionné. Les améliorations sont connues comme Nos 1209 11 13 et 15 rue Perdido.

Conditions—Comptant, les frais de vente aux frais des acquéreurs seuls devant. Le notaire et de payer une moitié des taxes de ville et d'Etat 1907, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

1 sept—1 8 15 22 28—oct 1 2

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque Centrale Nationale Whitney vs Neustrasline Feed and Gin Co. No 83 421—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 septembre 1907, et signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé et à moi adressé, je vendrai

MARDI, le 1er Octobre 1907 à 11 heures A. M.,

Au No 312 DE LA RUE CARONDELET

Un lot de meubles de bureau et effets, mais tant en partie de: Fauteuils, machines à écrire Underwood, machine à écrire Smith Premier, tables pour machine à écrire, chaises pour bureau, pupitres, tables, Nonpareil, impressions typographiques, etc. Pas de limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

19 sept—19 22 29—oct 1

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83 935—Cour Civile de District, Section A.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un etage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Claiborne, (entre Lapeyrouse et Laharpe.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Claiborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur.

—En vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et la Cour ouverte le 23 août 1907, et signé le Cour ouverte le 30 août 1907, et à moi adressé l'effet de vendre JEUDI le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'illet No 757, borné par les rues Claiborne, Laharpe, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. R. de la Ferrière à L. N. Degueldre, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en cette ville le 23 mai 1889, d'après lequel devis ledit lot mesure dix sept pieds deux pouces six lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté contiguë à la rue Laharpe et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contiguë à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bengerel, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ville, comme celui ci-dessus décrite, étant d'une forme irrégulière et mesurant quarante-trois pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds six pouces sur un côté et cent seize pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté, ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et les actes de ventes, lesquelles seront passées par devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur n'aura le droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau No 846 rue Common.

Charles Butler, avocat.

8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octave, Frerot et R. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81,027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré bornée par les rues Joseph, Frerot Octavie et Rod Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Frerot. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $35 par mois.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représentée par des billets de l'acquéreur souscrits par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et liens et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrine notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

BON COTTAGE DOUBLE—QUARTIER AGREABLE

Nos 1020-22 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Kate H. Ahern, femme décédée de Andrew J. Stewart.

No 37 043—Division A—Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, commissaire—JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 18 août 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Camp, Chestnut, Marengo et Constantinople, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds un pouce de face à la rue Constantinople par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et est composée du tout du lot dix-neuf et quatre pieds du lot vingt, pris du côté près du dit lot dix-neuf.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant sur un côté cinq chambres et sept de l'autre côté. Dans la cour se trouvent un hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représentée par des billets de l'acquéreur souscrits par lui et endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et liens et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrine notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

Dart et Kernan, avocats

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mlle S. E. Williamson vs M. A. Bardon.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 30 661—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon dans le douzième district de cette ville, SAMEDI, le 28me jour de septembre 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant.

WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Wood ville & Woodville, avocats pour la demanderesse. 18 sept—18 24 28

Veuve H. J. Heck vs Joseph Wax.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No 31 265.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 26 septembre 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—A. E. et O. S. Levandais, avocats pour la demanderesse.

15 sept—15 22 26

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4336 Main. 314 rue Magasin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard's Superlative Minnesota Farine du Kansas. Patente de la Louisiane, Oven Lifter, Sweet Crumb & Big K, White Satin, House Keeper's Delight.

30ma—

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraiches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sophie Nies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 84 596—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henri L. Frantz, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Herz & Dovey, avocats

17 sept—17 22 29

Succession de Lazar Mehojevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84 645 — Division — Attendu que Mme Henrietta Mehojevich, femme de Lazar Mehojevich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lazar Mehojevich, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John Baldich Jr, avocat

17 sept—17 21 26

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII.

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid the day, month and year first above written, in the presence of Biddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
B. KENNER.
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE
No. Pub

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, Book 847, February 14th, 1908.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans. La

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Laharpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartiennent, actuellement affermé par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg ou Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg et ladite propriété, située dans le Troisième District de cette ville dans l'illet borné par les rues Roman, Prieur, Colombus et Laharpe, et mesurant (dit lot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ryan, Gauthreaux & Shea, avocats pour la demanderesse.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du fameux étalon ambleur de valeur, Ed. Patch.

George W. Long vs James E. Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,650—En vertu d'un d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci après désignés, LUNDI, 30 septembre 1907, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un étalon ambleur nommé Ed. Patch, à l'écurie de Samuel D. Norwood, 621 et 625 avenue des Champs Elysées.

Saisi dans ladite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. A. Calogne, avocat du demandeur.

19 sept—19 26 30

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.